ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon 5000 NAMUR Agréé par la Wallonie pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'Attestation de Sécurité Incendie délivrée par le Bourgmestre de Comblain-au-Pont, Monsieur Henon,

L'autorisation N° EC161

Est délivrée à Monsieur Benoît Dallemagne

Domicilié Rue Victor Allard, 88 à 1180 Uccle

Lui permettant D'utiliser le label « Endroit de camp »

Pour le logement La Ferme du Halleux, situé Halleux, 65C à 4170

Comblain-au-Pont

Capacité 40 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré temporairement ou définitivement.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 17/06/2024.

Le 13/11/2019

La Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps

Adèle Guillaume